



Direction des Services industriels
Place Chauderon 23
Case postale 7416 1001 Lausanne



Ville de Lausanne

P.P.

CH-1001
Lausanne



Contact

Téléphone: 0842 841 841 - Lundi à vendredi 8h - 17h

www.lausanne.ch/silcontact

Accédez à vos données en ligne via www.lausanne.ch/mysil

Monsieur

Istvan Czaka-Meyer

Chemin des Mayoresses 37

1012 LAUSANNE

Numéro de référence : 205'421

(À rappeler dans toute correspondance svp)

Facture de consommation

Numéro de la facture : 1'201'140'741

Date de la facture : 22.10.2025

Payable jusqu'au 30.11.2025

Période du décompte : 01.07.2025 au 30.09.2025

Lieu de consommation

PPE Mayoresses-ouest

ABRI PC

Chemin des Mayoresses 37

1012 LAUSANNE

Récapitulatif - (Montant en CHF, TVA comprise) Informations détaillées au dos et sur la/les page(s) suivante(s)

Montant total électricité			80.58
----------------------------------	--	--	-------

Montant total de la facture	Arrondi	0.02	80.60
------------------------------------	---------	------	--------------

Montant payable net sans escompte à l'échéance. Le retard du paiement entraînera un rappel avec des frais reportés sur la facture suivante.
Un grand merci à celles et ceux qui paient leur facture avec ponctualité.

CHF 50.- payé par les propriétaires ayant fait faire des forages géothermiques
Solde à répartir : CHF 30.60

Récépissé

Compte / payable à
CH73 3000 0001 1000 0950 9
COMMUNE DE LAUSANNE
Services Industriels
1001 Lausanne

Référence
20 00000 02054 21040 00033 66198

Payable par
Istvan Czaka-Meyer
Chemin des Mayoresses 37
1012 LAUSANNE

Monnaie	Montant
CHF	80.60

Section paiement



Monnaie	Montant
CHF	80.60

Compte / payable à
CH73 3000 0001 1000 0950 9
COMMUNE DE LAUSANNE
Services Industriels
1001 Lausanne

Référence
20 00000 02054 21040 00033 66198

Payable par
Istvan Czaka-Meyer
Chemin des Mayoresses 37
1012 LAUSANNE

Numéro de référence : 205'421
Numéro de la facture : 1'201'140'741 du 22.10.2025
PPE Mayoresses-ouest

Lieu de consommation

ABRI PC
Chemin des Mayoresses 37
1012 LAUSANNE

Page 2 sur 4

Le client reste responsable du paiement des prestations et services fournis tant que les SiL ne sont pas avisés de son départ. La fiche du contrôle des habitants fournie par les gérances ne fait pas office d'annonce de résiliation.

Avec eBill, fini les factures papier! Vous recevez vos factures sous format numérique, directement dans votre e-banking. Le paiement se fait en quelques clics, simplement, rapidement et en toute sécurité. Plus d'info: www.lausanne.ch/sil-paiements ou www.ebill.ch/fr

Une question sur votre facture? Trouvez toutes les réponses sur www.lausanne.ch/sil-comprendre-facture
Ainsi qu'un guide à télécharger: «Comprendre mes factures»

Numéro de référence : 205'421
 Numéro de la facture : 1'201'140'741 du 22.10.2025
 PPE Mayoresses-ouest

ABRI PC
 Chemin des Mayoresses 37
 1012 LAUSANNE

ELECTRICITE

Libellé	Index Ancien	Index Nouveau	Coef.	Quantité	Prix Unitaire	Montant en CHF
---------	-----------------	------------------	-------	----------	------------------	-------------------

Point de livraison - CH1008501234500000000000000884199

Calcul de vos consommations

Compteur n° 1'036'288

Relevés du 01.07.2025 et du 30.09.2025

1.8.1 Energie active permanente	306.0	431.0		125.00	kWh	
1.8.2 Energie active permanente	132.0	214.0		82.00	kWh	

Calcul des montants

Energie

Période du 01.07.2025 au 30.09.2025

Nativa

Energie permanente 207.00 x 0.11370 = 23.54

Sous-total énergie (TVA non comprise) 23.54

Utilisation du réseau

Période du 01.07.2025 au 30.09.2025

Profil Simple

Utilisation du réseau (PER) 207.00 x 0.15950 = 33.02

Sous-total utilisation du réseau (TVA non comprise) 33.02

Contributions diverses

Période du 01.07.2025 au 30.09.2025

Services système¹ 207.00 x 0.00550 = 1.14

CH - Réserve d'électricité (OIRH) 207.00 x 0.00230 = 0.48

Sous-total contributions diverses (TVA non comprise) 1.62

Redevances dues aux collectivités publiques

Période du 01.07.2025 au 30.09.2025

VD - Emolument cantonal (art. 19 LSecEI) 207.00 x 0.00020 = 0.04

Emolument communal lié à l'usage du sol (art. 20 LSecEI) 207.00 x 0.00700 = 1.45

CH - Suppl. pour l'utilisation du réseau de transport national (art. 35 LEne) 207.00 x 0.02300 = 4.76

Sous-total redevances dues aux collectivités publiques (TVA non comprise) 6.25

Numéro de référence : 205'421
 Numéro de la facture : 1'201'140'741 du 22.10.2025
 PPE Mayoresses-ouest

ABRI PC
 Chemin des Mayoresses 37
 1012 LAUSANNE

Redevances dues aux collectivités publiques

Période du 01.07.2025 au 30.09.2025

VD - Energies renouvelables (art. 40 LVLEne)	207.00 x 0.00600 =	1.24
Taxe communale pour l'éclairage public (art. 20 LSecEl)	207.00 x 0.01000 =	2.07
Taxe communale pour l'efficacité énergétique (art. 20 LSecEl)	207.00 x 0.01840 =	3.81
Taxe communale pour le développement durable (art. 20 LSecEl)	207.00 x 0.01840 =	3.81

Sous-total redevances dues aux collectivités publiques (non soumises à la TVA) **10.93**

TVA électricité

Période du 01.07.2025 au 30.09.2025

TVA à 8.1% sur CHF	64.43	CHE-108.956.664 TVA Services industriels	5.22
--------------------	-------	--	------

Sous-total TVA **5.22**

Total électricité **80.58**

Glossaire

¹ Services d'assistance fournis par Swissgrid afin que l'exploitation du système puisse être garantie de manière fiable.

Les conditions tarifaires ainsi que toutes les autres conditions applicables en matière de fourniture d'énergie électrique, d'utilisation du réseau et de reprise de l'énergie produite se trouvent dans leur intégralité sur le site de la Ville de Lausanne (www.lausanne.ch/silconditions) ou vous seront envoyées sur simple demande écrite à notre support clientèle, case postale 7416, 1001 Lausanne ou www.lausanne.ch/silcontact